

Les relations médecin-malade évoluent rapidement en Europe ces dernières années. Petit à petit, le paternalisme fait place au partenariat dans le domaine des décisions médicales, le patient ayant son mot à dire, ses responsabilités à prendre, dans un monde qui valorise, plus qu'auparavant, le respect de l'autonomie. Mais alors, que se passe-t-il lorsque l'expression de la volonté n'est pas possible, ce qui est le cas dans de nombreuses situations médicales, comme l'anesthésie, le coma, la démence?

La directive anticipée, texte écrit préalablement par le patient avant qu'il ne soit incapable d'exprimer sa volonté, est une piste de plus en plus souvent proposée (et utilisée dans plusieurs pays) pour répondre à cette interrogation. Cette notion est bien connue chez nous dans le domaine de la fin de la vie où on l'appelle souvent improprement « testament de vie » ; elle est très largement utilisée aux Etats-Unis pour le refus de certains soins et est instituée légalement en Belgique pour faire connaître notre volonté en matière de don d'organes après le décès.

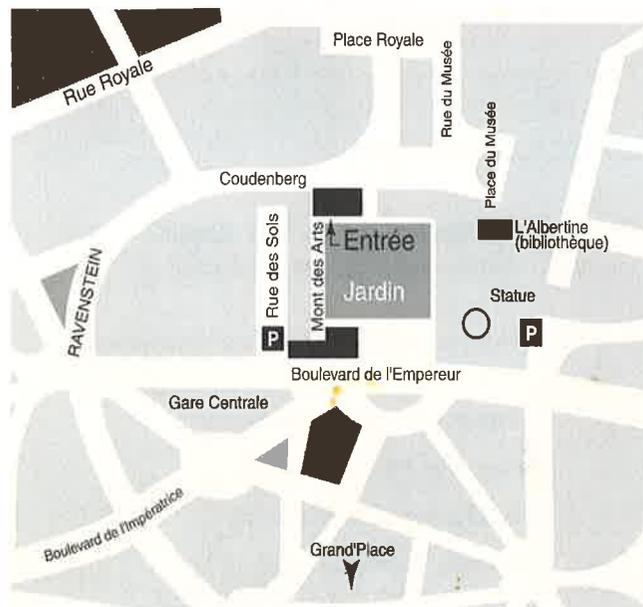
Comment fonctionne la directive anticipée? Quelles valeurs éthiques véhicule-t-elle? Quelle est sa valeur juridique? Comment les médecins doivent-ils en tenir compte particulièrement dans le cas où ce qu'elle stipule heurterait leurs devoirs déontologiques?

C'est à toutes ces questions que cette 3ème journée publique du Comité Consultatif de Bioéthique de Belgique tentera de répondre en faisant appel à des orateurs de toutes disciplines, belges mais aussi internationaux, qui confronteront leurs diverses expériences. Nouveauté: le traditionnel débat avec les écoles sera éclaté en quatre ateliers permettant de consacrer plus de temps à une interaction, plus vivante et plus approfondie entre les étudiants, les orateurs et le public.

Nous espérons vous voir participer nombreux à cette réflexion qui touche un sujet auquel chacun de nous pourrait être confronté un jour.

LIEU

Palais des Congrès, Bd. de l'Empereur, 1000 Bruxelles
tél. 02/513 41 30



Train et Métro: Gare Centrale
Tram: Place Royale: 92, 93, 94
Bus: Gare Centrale: 38, 65, 66, 71 et Beaux Arts: 71.

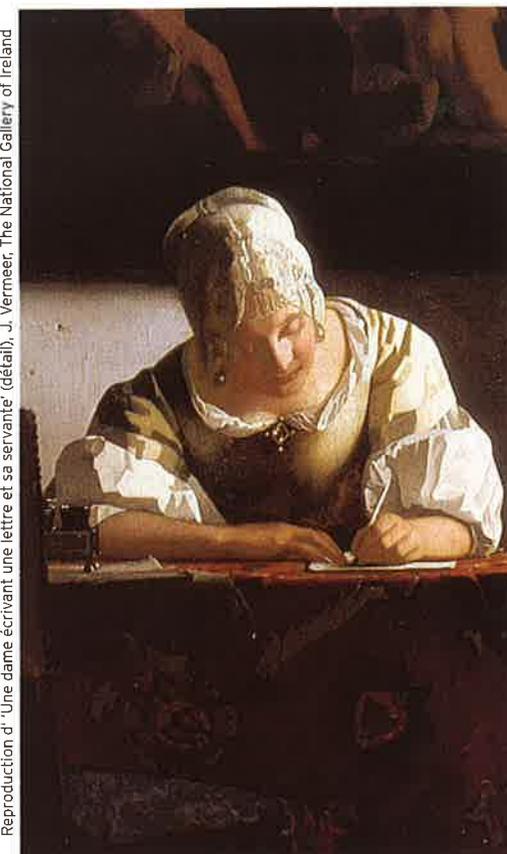
INSCRIPTION

Orga-Med Congress Office, Essenestraat 77, 1740 Ternat
tel. 02/582 08 52 • fax 02/582 55 15
Orga.Med@worldonline.be

- ❖ **Inscription:** obligatoire à l'aide du carton-réponse ci-joint.
300 fr. (7,5 €) par personne
groupes: 150 fr. par personne (3,75 €)
(documents et lunch inclus).
A verser au compte n° 001-3003382-47.
- ❖ **Traduction simultanée en séance plénière:** FR-NL/NL-FR
Documents dans les 2 langues nationales.
- ❖ **Accréditation** demandée pour les médecins.
Reconnaissance demandée pour la
formation des magistrats.

COMITE CONSULTATIF DE BIOETHIQUE DE BELGIQUE

Conférence bisannuelle
Mercredi 25 avril 2001



Reproduction d'«Une dame écrivant une lettre et sa servante» (détail), J. Vermeer, The National Gallery of Ireland

La directive anticipée:
expression des droits du patient?

Palais des Congrès, Bruxelles

PROGRAMME

MATIN

08:30

Accueil

Président de séance: Léon Cassiers,
Comité consultatif de Bioéthique

❖ 09:15 **Ouverture de la conférence**
Alfons Van Orshoven,
président du Comité consultatif de Bioéthique

❖ 09:30 **Exposé introductif**
Freddy Mortier, philosophe, UGent

❖ 09:55 **Contenu et modalités d'une déclaration anticipée**
Charles-Henri Rapin, médecin, Centre interfacul-
taire de gérontologie de Tônex et polyclinique de
gériatrie de Genève, Suisse

10:20

Pause-café

❖ 10:50 **Validité juridique des directives anticipées**
Roger Lallemand, juriste
Herman Nijs, juriste, KULeuven

❖ 11:40 **Aspects éthiques de la problématique**
Michel Dupuis, philosophe, UCL et ULg
Etienne Vermeersch, philosophe, UGent

12:30

Déjeuner

APRÈS-MIDI

SÉANCE PLÉNIÈRE: de 14h. à 17h.

Président de séance: Yvon Englert,
Comité consultatif de Bioéthique

❖ 14:00 **Pratiques concrètes de directives anticipées**

Espagne: Juana Teresa Betancor

Pays-Bas: Hans Van Delden

Suisse: Maya Olmari-Ebbing

Canada: Trudo Lemmens

Belgique: Jacqueline Herremans

❖ 15:15 **Table ronde entre les 5 orateurs**

avec la participation de

Jean-Pierre Baeyens, gériatre, discutant et

Mia Doornaert, De Standaard, modératrice

16:00

Pause-café

❖ 16:30 **Exposé de clôture:** Micheline Roelandt,
Comité consultatif de Bioéthique

ATELIERS: de 14h. à 16h.

1. **Mon corps après la mort** (Fr.)

- Haute Ecole Léonard de Vinci, Bruxelles
- Jean-Bernard Otte, chirurgien, UCL
- Betty Van Haelewijck, infirmière,
Association belge du don d'organes et de tissus
- Luc Michel, chirurgien, UCL, rapporteur

2. **Démence et directives anticipées** (Fr.)

- Haute Ecole André Vésale, Liège
- Léon Cassiers, psychiatre, UCL
- Guy Lebeer, sociologue, ULB
- Eric Salmon, neurologue, Ulg, rapporteur

3. **Directives anticipées et fin de vie** (NI.)

- Katholieke Hogeschool, Leuven
- Wim Distelmans, radiothérapeute, VUB
- Johan Menten, oncologue, KULeuven
- Fernand Van Neste, éthicien, UFSIA, rapporteur

4. **Refus de certains traitements et directives anticipées** (NI.)

- Hogeschool, Gent
- Jan Bernheim, oncologue, VUB
- Thierry Vanswevelt, juriste, UIA
- Bert Broeckeaert, éthicien, KULeuven, rapporteur